



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 6 mai 2024, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement numéro 169-1-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux numéro 169-2012 afin d'équilibrer le nombre d'électeurs par district;*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission, par la Commission de la représentation électorale du Québec, d'une confirmation de conformité quant à la délimitation des districts électoraux, le 30 mai 2024, et est en conséquence réputé conforme aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi, soit le 31 octobre 2024.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 3 juin 2024.

Marie-Josée Charron, greffière